

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT SIX JUIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 Juin à 19 heures 30 , les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Ecouves après convocation légale sous la présidence de Madame Elisabeth MOTAS, Adjointe au Maire.

Etaient présents : Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAUT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Nadine BAUCHERON

Fabienne BLEICHER, pouvoir à Claude BROULT

Arnaud GAUDRÉ

Pierre GUÉRIN, pouvoir à Régis VÉCRIN

Alain MEYER

Secrétaire de séance : Catherine TERHEC

Conseillers en exercice : 20

Conseillers présents : 15

Votants : 17

Date de la convocation : 18 Juin 2025

36-2025 : TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS DE RADON 2025/2026

Le conseil municipal décide de procéder à une augmentation de 2 % des tarifs du centre de loisirs municipal pour les vacances scolaires et les mercredis.

Les tarifs seront fixés comme suit à compter du 1^{er} Septembre 2025 :

Quotient familial	TARIFS ENFANT CUA					
	TARIFS					
	1 enfant			2 enfants et +		
	Matin	Après-Midi	Journée	Matin	Après-Midi	Journée
0-630	2.67	3.56	7.25	2.19	2.93	6.14
631-975	3.71	4.96	9.69	3.22	4.29	8.53
976-1400	4.19	5.59	10.80	3.59	4.79	9.40
+ 1401	4.63	6.18	11.83	4.04	5.39	10.45

Quotient familial	TARIFS ENFANT HORS CUA					
	TARIFS					
	1 enfant			2 enfants et +		
	Matin	Après-Midi	Journée	Matin	Après-Midi	Journée
0-630	4.97	6.63	12.62	4.44	5.93	11.39
631-975	5.40	7.19	13.61	4.88	6.51	12.41
976-1400	5.88	7.83	14.73	5.25	7.01	13.28
+ 1401	6.29	8.39	15.70	5.68	7.57	14.27

Sorties à la journée : 11 € 1/2 journée piscine : 5 € « Repas d'urgence » en cas d'oubli du panier repas : 6.77 € Panier repas (fourni par les parents) : 1.02 €	Tarif garderie matin : 1 € Tarif garderie soir : 1 € Pénalité appliquée en cas de retard des parents à la garderie : 2.82 €
---	---

Une réduction globale de 15 % sera effectuée pour toutes les inscriptions sur une semaine complète.

A noter que des participations financières peuvent être accordées aux familles domiciliées hors de la communauté urbaine d'Alençon. Dans ce cas, les participations accordées aux familles seront déduites des tarifs énoncés ci-dessus lors de la facturation et la commune en demandera le remboursement

Pour copie conforme
L'adjointe au Maire
Elisabeth MOTAS

